

8.6.2021

B9-0331/2021 }
B9-0333/2021 }
B9-0337/2021 }
B9-0338/2021 } RC1/Am. 1

Amendement 1

José Gusmão, Manon Aubry
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE

Le point de vue du Parlement concernant l'évaluation en cours, par la Commission et le Conseil, des plans nationaux pour la reprise et la résilience

Proposition de résolution commune

Paragraphe 1

Proposition de résolution commune

1. estime que la FRR constitue un instrument historique de l'Union européenne, qui doit favoriser la cohésion économique, sociale et territoriale ainsi que la convergence, améliorer la compétitivité et aider les États membres à atténuer les répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, placer les économies des États membres sur des trajectoires de croissance fortes et durables, préparer l'Union à relever les défis à long terme tels que la transition écologique juste et la transformation numérique, et produire une valeur ajoutée européenne;

Amendement

1. estime que la FRR constitue un instrument historique, ***bien qu'insuffisant***, de l'Union européenne, qui doit favoriser la cohésion économique, sociale et territoriale ainsi que la convergence, améliorer la compétitivité et aider les États membres à atténuer les répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19; ***rappelle que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour*** placer les économies des États membres sur des trajectoires de croissance fortes et durables, préparer l'Union à relever les défis à long terme tels que la transition écologique juste et la transformation numérique, et produire une valeur ajoutée européenne;

Or. en

AM\1233748FR.docx

PE694.441v01-00 }
PE694.443v01-00 }
PE694.447v01-00 }
PE694.448v01-00 } RC1

8.6.2021

B9-0331/2021 }
B9-0333/2021 }
B9-0337/2021 }
B9-0338/2021 } RC1/Am. 2

Amendement 2

José Gusmão, Manon Aubry
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE

Le point de vue du Parlement concernant l'évaluation en cours, par la Commission et le Conseil, des plans nationaux pour la reprise et la résilience

Proposition de résolution commune

Paragraphe 5

Proposition de résolution commune

5. réitère sa demande de garantir le droit du Parlement d'être informé au sujet de l'évaluation en cours des plans nationaux pour la reprise et la résilience, afin de permettre le contrôle démocratique du Parlement sur l'évaluation et la mise en œuvre de la FRR par la Commission;

Amendement

5. réitère sa demande de garantir le droit du Parlement d'être informé au sujet de l'évaluation en cours des plans nationaux pour la reprise et la résilience, afin de permettre le contrôle démocratique du Parlement sur l'évaluation et la mise en œuvre de la FRR par la Commission; ***invite la Commission à informer le Parlement du contenu des réformes structurelles négociées avec les États membres dans le contexte de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience, en particulier lorsqu'elles ne figuraient pas dans les plans initiaux; déplore vivement que de telles réformes structurelles doivent être inscrites dans les plans;***

Or. en

AM\1233748FR.docx

PE694.441v01-00 }
PE694.443v01-00 }
PE694.447v01-00 }
PE694.448v01-00 } RC1

8.6.2021

B9-0331/2021 }
B9-0333/2021 }
B9-0337/2021 }
B9-0338/2021 } RC1/Am. 3

Amendement 3

José Gusmão, Manon Aubry
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE

Le point de vue du Parlement concernant l'évaluation en cours, par la Commission et le Conseil, des plans nationaux pour la reprise et la résilience

Proposition de résolution commune

Paragraphe 11

Proposition de résolution commune

Amendement

11. demande à la Commission de tenir compte de l'éventuelle nécessité de modifier les plans nationaux à l'avenir afin de garantir le respect des exigences du règlement FRR pour l'élaboration du projet d'acte d'exécution du Conseil; **supprimé**

Or. en

AM\1233748FR.docx

PE694.441v01-00 }
PE694.443v01-00 }
PE694.447v01-00 }
PE694.448v01-00 } RC1

8.6.2021

B9-0331/2021 }
B9-0333/2021 }
B9-0337/2021 }
B9-0338/2021 } RC1/Am. 4

Amendement 4

José Gusmão, Manon Aubry
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE

Le point de vue du Parlement concernant l'évaluation en cours, par la Commission et le Conseil, des plans nationaux pour la reprise et la résilience

Proposition de résolution commune

Paragraphe 26

Proposition de résolution commune

26. demande que la Commission et le Conseil veillent à ce que l'égalité entre les femmes et les hommes et l'égalité des chances pour tous ainsi que l'intégration de ces objectifs soient prises en compte et promues tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience; attend de la Commission qu'elle collecte, analyse et fasse systématiquement rapport sur les données existantes ventilées par sexe pour la mise en œuvre de la FRR, conformément au rapport spécial n° 10/2021 de la Cour des comptes européenne; s'inquiète profondément du fait que la plupart des plans nationaux pour la reprise et la résilience ne soient pas de nature à contribuer de manière significative à ces objectifs et à les intégrer et ne comprennent pas de mesures explicites et concrètes pour aborder la question des inégalités entre hommes et femmes, ce qui risque de compromettre la capacité de ces plans à atténuer les effets sociaux et économiques de la crise sur les femmes ***et à satisfaire aux recommandations spécifiques par pays pertinentes;***

AM\1233748FR.docx

Amendement

26. demande que la Commission et le Conseil veillent à ce que l'égalité entre les femmes et les hommes et l'égalité des chances pour tous ainsi que l'intégration de ces objectifs soient prises en compte et promues tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience; attend de la Commission qu'elle collecte, analyse et fasse systématiquement rapport sur les données existantes ventilées par sexe pour la mise en œuvre de la FRR, conformément au rapport spécial n° 10/2021 de la Cour des comptes européenne; s'inquiète profondément du fait que la plupart des plans nationaux pour la reprise et la résilience ne soient pas de nature à contribuer de manière significative à ces objectifs et à les intégrer et ne comprennent pas de mesures explicites et concrètes pour aborder la question des inégalités entre hommes et femmes, ce qui risque de compromettre la capacité de ces plans à atténuer les effets sociaux et économiques de la crise sur les femmes;

PE694.441v01-00 }
PE694.443v01-00 }
PE694.447v01-00 }
PE694.448v01-00 } RC1

AM\1233748FR.docx

PE694.441v01-00 }
PE694.443v01-00 }
PE694.447v01-00 }
PE694.448v01-00 } RC1

8.6.2021

B9-0331/2021 }
B9-0333/2021 }
B9-0337/2021 }
B9-0338/2021 } RC1/Am. 5

Amendement 5

José Gusmão, Manon Aubry
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE

Le point de vue du Parlement concernant l'évaluation en cours, par la Commission et le Conseil, des plans nationaux pour la reprise et la résilience

Proposition de résolution commune

Paragraphe 28

Proposition de résolution commune

Amendement

28. rappelle que les plans pour la reprise et la résilience devraient comprendre des mesures en vue de la mise en œuvre de réformes et de projets d'investissements publics dans le cadre d'un train de mesures cohérent; rappelle à la Commission que les plans nationaux pour la reprise et la résilience doivent prévoir des réformes et des investissements durables et favorables à la croissance qui s'attaquent aux faiblesses structurelles des économies des États membres et que, à cette fin, tous les plans sont censés contribuer à relever efficacement l'ensemble ou une part importante des défis identifiés dans les recommandations spécifiques par pays pertinentes, y compris leurs aspects budgétaires; souligne que les plans pour la reprise et la résilience doivent être en cohérence avec les défis et les priorités propres à chaque pays identifiés dans le cadre du Semestre européen, et doivent être alignés sur le règlement FRR; souligne que toutes les mesures, et notamment celles qui sont liées aux transitions numérique et écologique, doivent également être évaluées d'un

supprimé

AM\1233748FR.docx

PE694.441v01-00 }
PE694.443v01-00 }
PE694.447v01-00 }
PE694.448v01-00 } RC1

point de vue économique et social; insiste pour que la Commission veille tout particulièrement à ce que les réformes proposées soient de véritables réformes, nouvelles et plus ambitieuses, et à ce qu'elles soient lancées dès que possible;

Or. en

AM\1233748FR.docx

PE694.441v01-00 }
PE694.443v01-00 }
PE694.447v01-00 }
PE694.448v01-00 } RC1

8.6.2021

B9-0331/2021 }
B9-0333/2021 }
B9-0337/2021 }
B9-0338/2021 } RC1/Am. 6

Amendement 6

José Gusmão, Manon Aubry
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE

Le point de vue du Parlement concernant l'évaluation en cours, par la Commission et le Conseil, des plans nationaux pour la reprise et la résilience

Proposition de résolution commune

Paragraphe 29

Proposition de résolution commune

Amendement

29. invite la Commission à assurer l'équilibre entre les réformes et les investissements et la cohérence des plans nationaux, y compris les nouvelles réformes, avec les réalisations existantes et les défis identifiés dans les recommandations par pays pertinentes;

supprimé

Or. en

AM\1233748FR.docx

PE694.441v01-00 }
PE694.443v01-00 }
PE694.447v01-00 }
PE694.448v01-00 } RC1

8.6.2021

B9-0331/2021 }
B9-0333/2021 }
B9-0337/2021 }
B9-0338/2021 } RC1/Am. 7

Amendement 7

José Gusmão, Manon Aubry
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE

Le point de vue du Parlement concernant l'évaluation en cours, par la Commission et le Conseil, des plans nationaux pour la reprise et la résilience

Proposition de résolution commune

Paragraphe 30

Proposition de résolution commune

30. fait remarquer que la création et le soutien à la création d'emplois de qualité est l'un des objectifs visés par le règlement **RRF** et qu'il faut y parvenir au moyen d'un ensemble complet de réformes et d'investissements, **ainsi que de mesures garantissant des** contrats stables, **des** salaires décents, la couverture des négociations collectives et **des** socles de protection sociale;

Amendement

30. fait remarquer que la création et le soutien à la création d'emplois de qualité est l'un des objectifs visés par le règlement **FRR** et qu'il faut y parvenir au moyen d'un ensemble complet de réformes et d'investissements **visant à promouvoir les** contrats stables, **les** salaires décents, la couverture des négociations collectives et **les** socles de protection sociale, **y compris des pensions décentes établies au-dessus du seuil de pauvreté;**

Or. en

AM\1233748FR.docx

PE694.441v01-00 }
PE694.443v01-00 }
PE694.447v01-00 }
PE694.448v01-00 } RC1

8.6.2021

B9-0331/2021 }
B9-0333/2021 }
B9-0337/2021 }
B9-0338/2021 } RC1/Am. 8

Amendement 8

José Gusmão, Manon Aubry

au nom du groupe The Left

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE

Le point de vue du Parlement concernant l'évaluation en cours, par la Commission et le Conseil, des plans nationaux pour la reprise et la résilience

Proposition de résolution commune

Paragraphe 42

Proposition de résolution commune

42. demande à la Commission d'évaluer de manière approfondie les dispositions proposées par les États membres pour prévenir, détecter et corriger la corruption, la fraude et les conflits d'intérêts lors de l'utilisation de fonds alloués au titre de la FRR et de veiller tout particulièrement, dans ce contexte, à ce que les plans nationaux pour la reprise et la résilience comprennent toutes les réformes nécessaires ainsi que les jalons et cibles pertinents, ***en particulier en lien avec les recommandations par pays pertinentes, lorsqu'il y a lieu***; exhorte la Commission à surveiller très attentivement les risques pour les intérêts financiers de l'Union lors de la mise en œuvre de la FRR que représente toute violation ou violation potentielle des principes de l'état de droit, en accordant une attention toute particulière aux marchés publics; attend de la Commission qu'elle n'effectue aucun paiement au titre de la FRR si les jalons liés aux mesures de prévention, de détection et de correction de la corruption, de la fraude et des conflits d'intérêts ne sont pas respectés au moment de l'utilisation des fonds alloués au titre de la

AM\1233748FR.docx

Amendement

42. demande à la Commission d'évaluer de manière approfondie les dispositions proposées par les États membres pour prévenir, détecter et corriger la corruption, la fraude et les conflits d'intérêts lors de l'utilisation de fonds alloués au titre de la FRR et de veiller tout particulièrement, dans ce contexte, à ce que les plans nationaux pour la reprise et la résilience comprennent toutes les réformes nécessaires ainsi que les jalons et cibles pertinents; exhorte la Commission à surveiller très attentivement les risques pour les intérêts financiers de l'Union lors de la mise en œuvre de la FRR que représente toute violation ou violation potentielle des principes de l'état de droit, en accordant une attention toute particulière aux marchés publics; attend de la Commission qu'elle n'effectue aucun paiement au titre de la FRR si les jalons liés aux mesures de prévention, de détection et de correction de la corruption, de la fraude et des conflits d'intérêts ne sont pas respectés au moment de l'utilisation des fonds alloués au titre de la FRR;

PE694.441v01-00 }
PE694.443v01-00 }
PE694.447v01-00 }
PE694.448v01-00 } RC1

FRR;

Or. en

AM\1233748FR.docx

PE694.441v01-00 }
PE694.443v01-00 }
PE694.447v01-00 }
PE694.448v01-00 } RC1

8.6.2021

B9-0331/2021 }
B9-0333/2021 }
B9-0337/2021 }
B9-0338/2021 } RC1/Am. 9

Amendement 9

Manon Aubry, José Gusmão

au nom du groupe The Left

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE

Le point de vue du Parlement concernant l'évaluation en cours, par la Commission et le Conseil, des plans nationaux pour la reprise et la résilience

Proposition de résolution commune

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

1 bis. déplore que le Parlement n'ait pas été consulté et qu'il n'ait aucun pouvoir de décision en ce qui concerne la validation des plans nationaux pour la reprise et la résilience, en conséquence de quoi la Commission est seule à décider;

Or. en

AM\1233748FR.docx

PE694.441v01-00 }
PE694.443v01-00 }
PE694.447v01-00 }
PE694.448v01-00 } RC1

8.6.2021

B9-0331/2021 }
B9-0333/2021 }
B9-0337/2021 }
B9-0338/2021 } RC1/Am. 10

Amendement 10

Manon Aubry, José Gusmão

au nom du groupe The Left

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE

Le point de vue du Parlement concernant l'évaluation en cours, par la Commission et le Conseil, des plans nationaux pour la reprise et la résilience

Proposition de résolution commune

Paragraphe 50 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

50 bis. déplore que certaines parties des plans nationaux pour la reprise et la résilience puissent rester confidentielles, ce qui signifie que les citoyens de l'Union, les ONG, les chercheurs ainsi que les autorités régionales et locales n'ont pas pleinement accès à l'intégralité de ces plans;

Or. en

AM\1233748FR.docx

PE694.441v01-00 }
PE694.443v01-00 }
PE694.447v01-00 }
PE694.448v01-00 } RC1